

**Résultat de l'option pour le paiement du solde du dividende en actions
au titre de l'exercice 2015**

L'option pour le paiement du solde du dividende en actions au titre de l'exercice 2015 a largement retenu l'intérêt des actionnaires d'EDF : 92,22 % des droits ont été exercés (hors dividende majoré) en faveur d'un paiement en actions à l'issue de la période d'option, ouverte du 6 juin 2016 au 20 juin 2016 inclus.

Pour mémoire, l'Assemblée Générale d'EDF du 12 mai 2016 a décidé, conformément à l'article L. 232-18 du Code de commerce et à l'article 25 des statuts de la Société, de verser un dividende au titre de l'exercice 2015 de 1,10 euro par action avec option du paiement en actions nouvelles de la Société sur le solde de 0,53 euro par action du dividende restant à distribuer.

Le prix de l'action nouvelle remise en paiement du dividende a été fixé à 10,08 euros, égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le 12 mai 2016, jour de l'Assemblée Générale Mixte diminuée du montant du solde du dividende et arrondi au centième d'euro supérieur.

Cette opération entraîne la création de 93 112 364 actions nouvelles (représentant après augmentation de capital environ 4,62% du capital), dont la livraison et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris interviendront à compter du 30 juin 2016. Le montant de la soulte en espèces à verser aux actionnaires qui ont fait le choix du paiement du solde en titres s'élève à environ 0,73 million d'euros.

Les actions ainsi émises porteront jouissance courante et comporteront les mêmes droits et restrictions que les actions ordinaires en circulation, tels que décrits dans les statuts de la société et le document de référence 2015 disponible sur le site internet de la société (www.edf.fr/finance).